



Arnoux Assur

Event & Media Insurance Broker since 1979



Attestation d'Assurance

Contrat n° 10801485304

Client n° 0704361120

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

**ASSOCIATION SCARAMANGA
10 B RUE DES ARBOUSIERS
40230 TOSSE**

est titulaire du contrat n° 10801485304 ayant pris effet le 01/03/2021.

Ce contrat a pour objet

- de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :
 - Organiseurs de spectacles d'acrobaties autos, motos, camions, de spectacles de véhicules déguisés, de spectacles de Big Foot

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le présent document a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions,...).

Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à Aix-en-Provence, le 10 janvier 2025

Pour la Compagnie


SARL ARNOUX ASSUR
3, Rue Chastel
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 27 43 46 Fax 04 42 38 24 32
RCS Aix en Provence 437 838 550
SARL au Capital de 8000 €

WWW.ARNOUXASSUR.COM RISQUES SPECIAUX – FESTIVAL – CONCERT – SPECTACLE – EVENEMENTIEL- AUDIOVISUEL –SPORT – ART

ARNOUX ASSUR – 3, Rue Chastel - 13100 Aix-en-Provence

Tel : 04.42.27.43.46 - Mail : contact@arnouxassur.com

Société de courtages d'assurances

garantie financière et de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du code des assurances.
Exonération TVA (ART261C du CGI) -TVA FR56437838550 – ORIAS n° 07 002 068



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 500 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Faute inexcusable (dommages corporels)(article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	350 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
Responsabilité civile dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	100 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.